

Angers, vendredi 3 juillet 2020

Angers Loire Métropole s'engage dans un Contrat de transition écologique

Christophe BÉCHU, président de la Communauté urbaine Angers Loire métropole et maire d'Angers, et René BIDAL, préfet de Maine-et-Loire, ont officialisé ce vendredi 3 juillet l'engagement de l'agglomération angevine dans un contrat de transition écologique (CTE). Ce lancement a eu lieu en présence des 28 autres maires de l'Agglomération réunis en séminaire.



Le 26 mai, le ministère de la Transition écologique et solidaire a retenu la candidature d'Angers Loire Métropole pour intégrer le réseau des territoires labélisés Contrat de transition écologique.

Cette démarche volontariste s'inscrit dans le processus de transition écologique que l'agglomération angevine a lancé il y a plusieurs années et qui s'est concrétisé en 2019 par la mise en place d'un plan global à l'échelle communautaire.

Ce plan regroupe notamment une stratégie sur la transition écologique et énergétique, des équipements structurants et s'appuie sur le projet de territoire intelligent.

Lancé en 2018, le dispositif du CTE favorise la rencontre, à l'échelle locale, des engagements environnementaux de l'Etat et des projets des territoires. La co-construction de ce contrat mobilise bien entendu les collectivités locales mais aussi les acteurs socio-économiques, notamment l'ADEME et la Banque des Territoires, et les citoyens pendant six mois. Les actions concrètes inscrites dans ce contrat seront mises en œuvre sur 3 ans ; les porteurs de projet seront accompagnés au niveau technique, financier et administratif par les services de l'Etat, les établissements publics et les collectivités.

Grâce à ce CTE, la Communauté urbaine souhaite accélérer la transformation du territoire, l'une des priorités du mandat qui s'ouvre.

La pandémie de coronavirus a mis en lumière la nécessité de repenser la vulnérabilité du territoire, de ses activités, de ses services publics et de ses habitants en situation de crise.

Avec l'apport potentiel de nouveaux partenaires financiers et institutionnels, l'appui de l'Etat va permettre de rendre plus claires et lisibles les priorités du territoire angevin, avec l'objectif d'accélérer la poursuite ou le lancement des projets (rénovation énergétique, réindustrialisation de Biopôle, développement des énergies renouvelables, des réseaux de chaleur et des nouvelles mobilités...).

Ainsi, le fil vert de ce CTE s'articulera autour d'une transition écologique qui répond aux enjeux de résilience du territoire et qui favorise la coopération et la participation citoyenne dans la construction et la mise en œuvre des projets.

A ce jour, trois axes du CTE sont proposés.

Axe 1 - Renforcer les coopérations territoriales et la mobilisation citoyenne

- L'organisation des **Assises de la transition écologique** à la rentrée 2020 et l'engagement dans un CTE visent à fixer un cadre de coopération entre la société civile et l'action publique.

Cela se traduit par la volonté d'interroger les citoyens sur leurs attentes et sur leur vision des grandes fonctions du territoire à travers les enjeux d'écologie, d'emploi, de résilience, d'éducation-formation et des solidarités et par le renforcement de la coopération avec les communes pour accompagner, concrétiser et démultiplier les actions locales.

L'objectif est de réaliser une feuille de route citoyenne qui établira un dispositif de gouvernance et de participation dans le cadre de projets renouvelés (Ecrivons Angers, budget participatif, comités de quartiers...).

Axe 2 - Poursuivre la transition environnementale et énergétique

On peut retenir notamment :

- Le projet de **territoire intelligent** comme accélérateur de transitions afin de développer le monitoring environnemental et d'encourager de nouveaux usages pour une meilleure inclusion citoyenne et une économie des ressources d'eau et d'énergie.
- Deux projets majeurs de **rénovation urbaine** et de transformation des quartiers de Belle-Beille et Monplaisir en éco-quartiers afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Des **plans vélo** mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération et de la ville d'Angers afin de promouvoir et encourager l'usage du vélo, renforcer et améliorer les aménagements sur l'espace public, développer l'offre de services, mesurer et évaluer la pratique cyclable.
- L'élargissement de l'offre de transports en commun avec la **réalisation des lignes B et C du tramway** (près de 10 km au total) venant desservir les quartiers Belle-Beille et Monplaisir et la refonte du réseau de bus couplée à une mutation de la flotte de bus au gaz; l'ambition de « ville apaisée » pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

- Le **déploiement des réseaux de chaleur** avec la création du réseau de Monplaisir qui comprend la transformation d'immeubles en gestion individuelle des consommations, la réalisation d'interconnexions des réseaux pour un système plus efficace et résilient ainsi qu'un classement des réseaux de chaleur pour accélérer les raccordements.
- **L'adaptation au changement climatique** à travers la désimperméabilisation des cours d'école et le concept de ville éponge, le plan végétal angevin, les aménagements permettant de lutter contre les canicules, etc.

Axe 3 - Développer une économie circulaire et responsable

Sont directement concernés :

- Le **Projet Alimentaire Territorial** d'Angers Loire Métropole qui vise à développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous. La feuille de route a été adoptée fin 2019 et la construction du plan d'actions est en cours autour de 5 orientations prioritaires : production durable, relocalisation alimentaire, offre de qualité accessible facilement et pour tous, consommation responsable et transition écologique. Des objectifs ont été quantifiés : atteindre au moins 50 % d'alimentation durable dans les assiettes en 2030, doubler l'autonomie alimentaire du territoire d'ici 2030.
- Le **plan Économie circulaire** engagé avec le développement du broyage et du compostage des déchets végétaux, les collectes de déchets alimentaires, l'accompagnement des entreprises pour réduire, valoriser et recycler leurs déchets...

Ces 3 axes pré-identifiés seront enrichis et ré-interrogés lors des temps de co-construction avec les acteurs, afin d'aboutir à un contrat opérationnel ciblé sur des actions concrètes qui accéléreront la transformation écologique du territoire.

Avec le levier des services de l'État

Les services de l'État travaillent de manière étroite avec la collectivité à toutes les étapes du CTE : sa construction, sa mise en œuvre, le suivi de sa réalisation, son évaluation et son amélioration continue. Ils mettent à disposition de la collectivité leurs expertises et leur capacité d'animation, de coordination.

L'État joue ainsi un rôle de levier auprès de la collectivité, en fonction de son contexte et de ses besoins : pour organiser la concertation avec les acteurs du territoire, étudier la faisabilité des actions et projets proposés, identifier des solutions réglementaires, mettre en réseau différents porteurs de projets afin de construire des projets plus solides et plus ambitieux.

L'État joue également un rôle de levier dans la mobilisation coordonnée de financements publics et privés.

Ces leviers répondent à la vocation des CTE : faciliter l'émergence et le montage de projets concrets, débloquer ou accélérer les projets qui le nécessitent.